



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller Municipal de
Charbonnières-les-Vieilles

Paris, le 12 juin 2018

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Education et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Education Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/413

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le vœu adopté par les membres du Conseil Municipal de la commune de THURET, dans le Puy-de-Dôme, le 28 mai dernier.

Les quelques lignes de ce vœu expriment les inquiétudes de nos concitoyens face aux décisions engagées par votre Gouvernement, lourdes de conséquences pour l'avenir de tous nos territoires.

Il me paraît primordial, Monsieur le Premier Ministre, que la meilleure attention puisse être réservée à ce vœu et je vous en remercie à l'avance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

Monsieur Edouard PHILIPPE
PREMIER MINISTRE
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 28/05/2018

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2018

Délibération n°11

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme SCACHE Marina, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, Mr CHALARD Patrick.

Excusé : Clément CORSI.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

VŒU ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE THURET EN DATE DU 28 MAI 2018

- Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;
- Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;
- Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;
- Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;
- Face à la gravité de la situation,

Le Conseil Municipal de THURET, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- > **APPELLE** le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.
- > **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre le présent vœu au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de la Région/Département.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
de RIOM, le -7 JUIN 2018
et de la publication en Mairie
THURET, le -7 JUIN 2018
Le Maire,



Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
PIERRE LYAN

RF Sous-préfecture d'ISSOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/06/2018 063-216301929-20180607-2018_05_011-DE

République française

DEPARTEMENT

COMMUNE DE LA TOUR D'AUVERGNE
2018_05_011

Séance du jeudi 07 juin 2018

Date de la convocation: 01/06/2018

Membres en exercice : 12 *L'an deux mille dix-huit et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERÉYROLLES.*

Présents : 8 **Présents :** Marie-Madeleine FERÉYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERÉYROLLES, Alexis ALLAH, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Christian MONTEIX

Votants : 11

Abstentions : 0 **Représentés:** Jean-Pierre ANDRAUD, Manuela CABANAC, Séverine DOUËT

Pour : 11

Contre: 0 **Excusés:** Monique TEILLOT

Absents:

Secrétaire de séance: Guy DELBOS

Objet: Voeu

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de "petites" lignes ferroviaires et de nombreuses gares , diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

Considérant que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

Considérant que si de telles décisions devraient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, le Conseil Municipal appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier Ministre et aux parlementaires de notre Département.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Marie-Madeleine FERAYROLLES

